



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

voiturettes

Question écrite n° 17012

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les véhicules sans permis et sur le moyen d'améliorer la sécurité de leurs conducteurs et celle des autres automobilistes. Il lui demande quelles dispositions de nature préventive il conviendrait de prendre tant au niveau de la conception de ce type de véhicule que des modalités d'acquisition afin de minimiser les risques sur la route.

Texte de la réponse

Les quadricycles légers à moteur, plus communément appelés voiturettes, correspondent à une nécessité sociale ressentie d'abord en France, puis dans tous les Etats membres de l'Union européenne, et ils font aujourd'hui l'objet d'une homologation européenne. Les voiturettes sont peu nombreuses (environ 65 000 pour un parc automobile global de 28 millions de véhicules). Elles sont impliquées dans des accidents statistiquement moins graves que la moyenne et le rôle pionnier joué par la France dans ce domaine a permis de développer une industrie dominante en Europe, avec les retombées qui en résultent en termes d'emplois. Il s'avère aujourd'hui qu'il n'y a pas lieu de renforcer la réglementation de la conception de ces véhicules, ce qui ne pourrait d'ailleurs se faire que par une évolution des directives européennes correspondantes. L'évolution du parc et la nature des sinistres font l'objet, au plan national, d'un suivi attentif qui permettra, le cas échéant, de proposer des adaptations techniques et réglementaires. Enfin, lors de l'examen au Parlement du projet de loi sur la sécurité routière, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a donné son accord pour que soit envisagé le principe d'une formation minimale des conducteurs de ces véhicules aux règles de circulation routière. Ceci fera très prochainement l'objet d'une concertation avec les industriels de ce secteur ainsi que, dans le cadre de l'harmonisation européenne, avec la direction générale des transports de la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17012

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3963

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4736